

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle les Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COGUEEN Marie-Jo ; GOASDOUE Gérard ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; BUTEL Pierre-Yves ; CRESSON-BRASSART Christèle ; ECHEVEST Yannick ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**
Présents : **11**
Absents : **14**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **Jeudi 10 juin 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à la loi du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 17 juin 2021.

Après le vote du Compte Administratif 2020, le Conseil d'Administration du CIAS est invité à délibérer sur l'intégration des résultats du budget de l'exercice 2021 par l'intermédiaire d'une Décision Budgétaire appelée « Budget Supplémentaire »

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report, il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagé par le Compte Administratif.
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une Décision Modificative, le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du Budget Primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés.

Ainsi le résultat reporté de fonctionnement (002) s'élève à – **37 740.03 €** en Dépenses de Fonctionnement, et le Résultat reporté d'investissement s'élève à + **17 075.89 €** en Recettes d'Investissement.

Les principaux mouvements de ce Budget Supplémentaire inscrits dans le tableau ci-après concernent principalement des changements d'affectation :

- **Une baisse aux chapitres 65** (charges de gestion courante) **et 012** (charges de personnel),
- **Une hausse du chapitre 011** (charges à caractère général),
- Un ajustement à la **baisse de la subvention d'équilibre** de l'Agglomération,
- **L'intégration d'une subvention du Conseil Départemental**,
- **Des produits exceptionnels** escomptés pour assurer l'équilibre de ce budget.

laissant apparaître un résultat de + **14 559,03 €**.

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le vote du Budget Primitif.

Secti on I / F	Type Dépense/ Recette	Chapitre	BP 2021	+BS	Budgété
Fonctionnement					
	Dépenses		551 310,00	14 559,03	565 869,03
		002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	37 740,03	37 740,03
		011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	282 310,00	4 819,00	287 129,00
		012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 000,00	-12 000,00	179 000,00
		65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 000,00	-16 000,00	59 000,00
		66 - CHARGES FINANCIERES	0,00		0,00
		67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00
		042-6811 - OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENTS	1 000,00		1 000,00
	Recettes		551 310,00	14 559,03	565 869,03
		70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 000,00		20 000,00
		74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	471 680,00	-10 680,00	461 000,00
		74 – SUBVENTIONS	59 630,00	5 340,00	64 970,00
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	19 899,03	19 899,03
Investissement					
	Dépenses		1 000,00	17 075,89	18 075,89
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,00
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 075,89	17 075,89
		040-28 OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENT	1 000,00		1 000,00
	Recettes		1 000,00	17 075,89	18 075,89
		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		17 075,89	17 075,89
		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000,00		1 000,00

Vu les articles L.1612-11, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif du CIAS voté en date du 25 février 2021;

Vu le Compte Administratif du CIAS de l'exercice 2020 ;

Vu le Compte de Gestion 2020 du Comptable du Trésor ;

CONSIDERANT les résultats enregistrés à ce jour et la reprise des restes à réaliser,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE, le Budget supplémentaire du CIAS pour l'exercice 2021,

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2021
et de publication le 11/07/2021

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

